



Résilience et équilibres en Côte d'Ivoire post-crise¹

By/Par **Kouamékan J.M. Koffi¹, Mama Ouattara¹, Jérôme Ballet²,
François-Régis Mahieu²**

(1) UMI Résiliences (IRD –CIRES/France-Côte d'Ivoire)

(2) UMI Résiliences (IRD –CIRES/France-Côte d'Ivoire) & Fonds pour la recherche en éthique économique

ABSTRACT

Resilience in Côte d'Ivoire involves targeted and relevant measures. Forgiveness, dialogue and reconciliation do not mean extreme forgetfulness. The scar does not prevent the return to an equilibrium of social cohesion through social and political stability. The context of democratic construction polls mobilized ethical values such as justice, collective capacity to exceed trauma, and community relations. We go over by introducing altruism and social capital, both in the positive and negative aspects. Resilience can not be imposed. It must respect the preferences of individuals and therefore remain optimal.

Keywords: social cohesion, conflict, Côte d'Ivoire, justice, resilience, suffering, trauma

RÉSUMÉ

La résilience en Côte d'Ivoire implique des mesures ciblées et pertinentes. Le pardon, le dialogue et la réconciliation ne signifient pas un oubli extrême. La cicatrice n'empêche pas le retour vers un équilibre de cohésion sociale *via* la stabilité sociopolitique. Le contexte de construction démocratique interroge les valeurs éthiques mobilisables, comme la justice, la capacité collective de dépassement du traumatisme, et les relations communautaires. Nous les passons en revue en introduisant l'altruisme et le capital social de façon polyvalente, aussi bien dans leurs aspects positifs que négatifs. La résilience ne peut être imposée, elle doit respecter les préférences des personnes et donc rester optimale.

Mots clés : Cohésion sociale, conflit, Côte d'Ivoire, justice, résilience, souffrance, traumatisme

JEL Classification: D63, O12, Q01, Q28, Z13

¹ Cet article a été l'objet d'une communication au colloque annuel du GREEDD (Groupe de Recherche sur Ethique Economique et Développement Durable), sur le thème : "Regards croisés sur la résilience et les inégalités". Ce colloque international qui s'est tenu du 28 au 29 novembre 2012 à Abidjan, est devenu au fil des ans, un important rendez-vous interdisciplinaire qui réunit des chercheurs français et africains, pour faire un tour d'horizon de leurs travaux en rapport avec les questions liées à l'éthique, à la vulnérabilité et à la résilience des milieux et des sociétés en Afrique. Co-organisé par le GREEDD et l'UMI Résiliences (Unité Mixte Internationale de Recherche), ce colloque qui a organisé sa 4eme édition du 4 au 5 décembre 2013, a déjà permis de réunir de nombreux chercheurs venant de la France, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, de Madagascar, du Mali, du Togo, etc.

INTRODUCTION

Depuis la libéralisation du marché politique en 1990, la Côte d'Ivoire est entrée dans une longue période de turbulences sociopolitiques qui a atteint son paroxysme avec la crise postélectorale de novembre 2010 à avril 2011. Cette longue période a été ponctuée de nombreux épisodes de crises sociopolitiques venus alourdir les effets négatifs de la crise économique qui sévit depuis la décennie 1980 (succession à la tête de l'Etat au décès du Président Félix Houphouët-Boigny en décembre 1993, boycott actif aux élections présidentielles de 1995, coup d'Etat militaire de décembre 1999, rébellion armée de septembre 2002, élections générales non tenues de 2005 à 2010). Cette période a été caractérisée par une souffrance généralisée, que nous analysons comme une perte de capacités (Ricoeur, 1994). La souffrance se traduit notamment sous trois formes essentielles : la pauvreté accrue, le niveau élevé du chômage notamment chez les jeunes, et l'érosion de la cohésion sociale nationale. La perte de capacités de la société ivoirienne est donc la résultante d'un effet de chocs multiples, notamment de natures économique (période de 1980 à 1993) et sociopolitique (1994 à 2011). Elle caractérise la vulnérabilité multidimensionnelle de la société ivoirienne. La réconciliation nationale et la reconstruction post-crise invoquées par tous interrogent la résilience de la société ivoirienne, autant d'un point de vue individuel que collectif. Il s'agit pour la Côte d'Ivoire de pouvoir rebondir en surmontant la perte de capacités subie, pour un retour à la paix et à une cohésion sociale durable. Comment peut-on penser la résilience dans ce contexte, pour une Côte d'Ivoire qui essaie de sortir durablement du risque de guerre civile ?

Trois types d'équilibre sont importants. Ils régissent la justice, le dépassement du traumatisme, et le sentiment communautaire. Ces équilibres sont fragiles et déterminent le parcours de résilience, à savoir la capacité à surmonter la souffrance, définie ici comme une perte de capacité au sens de Ricoeur (1994). Cyrulnik (2001) met l'accent sur cette fragilité en analysant la résilience comme 'l'art de naviguer dans les torrents' ; ce qui signifie qu'un parcours de résilience n'est pas linéaire, mais qu'il reste étroitement lié aux circonstances de la vie.

La résilience est un concept polysémique, objet d'analyse dans différents champs disciplinaires (physique, écologie, psychologie, économie, etc). Cet article tente de l'analyser dans une perspective de durabilité sociale, en considérant les facteurs socioéconomiques et institutionnels qui peuvent soutenir la transmission équitable et durable de valeurs éthiques de résilience tant au sein d'une société en crise qu'avec les générations à venir. L'article s'articule en trois sections. La première décrit la conflictualité prégnante de la société ivoirienne, comme effet d'accumulation des crises successives. La deuxième section procède à une analyse conceptuelle de la résilience comme réponse à la souffrance. La troisième section plus analytique traite des trois équilibres, qui même fragiles, peuvent favoriser un processus de résilience de la société ivoirienne pour une paix et une reconstruction post-crise durables.

UNE SOCIÉTÉ TRÈS CONFLICTUELLE

Une performance économique aux fondements conflictuels

Les deux premières décennies d'indépendance de la Côte d'Ivoire ont été marquées par d'excellentes performances économiques désignées par l'expression 'miracle ivoirien'. La croissance économique réelle moyenne de 7%/an, observée sur la période de 1960 à 1980, a été favorisée par un niveau d'investissement soutenu. Le taux d'investissement par rapport au produit intérieur brut (PIB) est passé de 22% en 1970 à 30% en 1978, et à 27% en 1980. Cette évolution est un marqueur de la politique économique volontariste de développement initiée au cours de la période 1960-1980. Cette politique volontariste de développement était d'une part d'essence agricole et agro-industrielle, et d'autre part appuyée par des grands travaux d'infrastructures et de désenclavement régional. Elle a permis une redistribution favorable à l'émergence d'une classe paysanne et d'une classe moyenne d'agents de l'Etat et de salariés du secteur privé. Etat-providence et capitalisme d'Etat sont les principes fondamentaux de cette politique, en l'absence d'une classe performante d'entrepreneurs innovateurs au sens de J. Schumpeter. Dans un contexte de longue stabilité politique, de nombreux emplois ont été créés dans les entreprises d'Etat et parapubliques, avec à la clé une importante redistribution de revenus directs et induits. Des liens sociaux se sont ainsi tissés et renforcés pour fonder une cohésion sociale nationale dans l'enthousiasme de l'indépendance retrouvée, après de nombreuses décennies de domination coloniale confiscatoire des libertés et des droits fondamentaux.

Pour les besoins de son développement, la Côte d'Ivoire fût le lieu de nombreux flux migratoires internes et externes. Si les flux internes se sont faits de régions en régions, ce n'est pas le cas des flux externes qui, depuis l'époque coloniale, se sont organisés entre les pays voisins et la Côte d'Ivoire, notamment avec le Burkina Faso (ancienne Haute Volta). Ces flux qui se déplacent des zones à faible potentiel économique (régions savanicoles du nord) vers les zones forestières du sud à fort potentiel agricole et économique, sont source de fortes pressions sur les terres forestières (Ibo, 2006) ; ce qui est à l'origine des déplacements de fronts pionniers forestiers (Koffi et al., 2012), et aussi de conflits fonciers (Chauveau, 2000 ; Dozon, 2011).

De la crise économique à la crise sociopolitique : le délitement du lien social

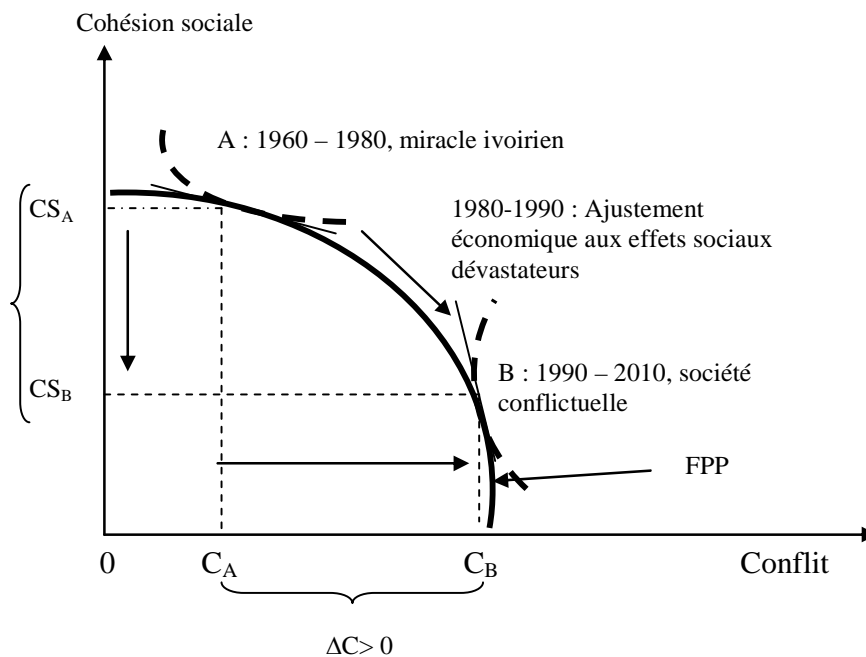
La période de 1980 à 1990 a été marquée par une profonde crise économique, caractérisée par une crise de l'endettement et une baisse drastique de la croissance annuelle du PIB réel. Cet indicateur a chuté à un niveau en moyenne inférieur à 1% contre 7% dans les années 1970. Ce contexte a significativement fragilisé l'élan national vers une cohésion sociale accrue, surtout avec l'avènement du multipartisme. A la revendication traditionnelle des terres forestières confisquées par l'administration coloniale, et faisant partie depuis 1978 du domaine forestier permanent de l'Etat, sont venus s'ajouter les conflits fonciers opposant les autochtones des régions forestières aux migrants allochtones et allogènes. Ces conflits trouveront un écho favorable dans la récupération politicienne, et alimenteront les épisodes de crises sociopolitiques de la décennie 2000. Depuis ces douze dernières années, et plus

spécifiquement depuis l'élection présidentielle conflictuelle de novembre 2010, la Côte d'Ivoire tente de retrouver difficilement un équilibre social après les douloureux événements intervenus. Une haine réciproque perdure après les meurtres, les exactions de toutes sortes, les déplacements massifs de populations, les fuites forcées, les agressions physiques et morales les plus graves.

La figure 1 illustre à partir d'une frontière de possibilités de production (FPP), les enjeux de cohésion sociale liés à la perte de capacité généralisée. Le principe analytique de cette construction est qu'une société qui se développe économiquement produit certes des biens et services pour maximiser la satisfaction de tous, mais génère également du conflit. L'économie institutionnelle en insistant sur la bonne définition des droits de propriété vise certes à éviter le gaspillage des ressources rares, mais cela n'exclut pas le souci du partage équitable des richesses produites. Autrement, cela serait une source de conflits perturbateurs de la cohésion sociale, ce qui survient dans les sociétés humaines, notamment lorsque les inégalités se creusent gravement. L'accès équitable aux ressources et la distribution équitable des fruits de la croissance économique constituent donc un enjeu majeur de gouvernance publique.

Ce graphique permet de traduire l'idée que le processus de production de biens et services à partir de ressources rares peut aboutir à la cohésion sociale lorsque les rapports d'échanges entre les agents économiques sont équitables (point A). En revanche, le risque de conflit potentiel existe et s'accroît avec la pénurie ou la mauvaise distribution des fruits de la croissance. Le point A caractérise donc un état de l'économie favorable à la cohésion sociale ($CS_A > CS_B$), tandis que le point B caractérise un état de l'économie favorable au conflit ($C_B > C_A$). La FPP traduit donc le lieu des choix possibles de production de conflit et de cohésion sociale réalisables pour une dotation donnée en inputs. En fait, le conflit et la cohésion sont secrétés par l'interaction sociale. Or, cette interaction est fluidifiée par la qualité des rapports d'altérité (altruisme bienveillant *versus* altruisme malveillant, Ballet & Mahieu, 2009 ; Mahieu, 2001), qui facilite la circulation sociale des biens. Le conflit et la cohésion sont donc le résultat d'un processus social d'interaction ; et comme tels, ils sont des construits sociaux. Leur production jointe ne dépend pas d'une seule personne, mais de l'œuvre décentralisée de tous les acteurs de l'interaction sociale, chacun agissant selon son appropriation des valeurs éthiques collectives (autonomie de l'acteur social). Une fois produits, le conflit et la cohésion génèrent un climat social composite qui s'impose à tous comme une externalité positive (cohésion sociale dominante) ou négative (conflit social dominant). La concavité de la FPP indique alors un arbitrage sacrificielle, car pour améliorer le niveau de la cohésion sociale, il faut sacrifier un certain niveau de conflit ; ce qui traduit toute la complexité de la réconciliation généralement prônée pour sortir d'une situation où le conflit est si dominant qu'il érode les conditions optimales du vivre ensemble. Une société conflictuelle apparaît de ce point de vue, certes comme une résultante interactionnelle, mais aussi comme un état susceptible de porter une atteinte significative à la capacité d'acteur des personnes et de la société entière ; en d'autres termes, à leur agencéité au sens d'Amartya Sen (1992, 1999).

Figure 1. Du miracle ivoirien à une société conflictuelle



En Côte d'Ivoire, l'arbitrage du passage entre A et B s'est opéré au cours de la décennie 1980 – 1990, avec les effets sociaux dévastateurs de l'ajustement économique². Au cours de cette période, la Côte d'Ivoire a dû faire face à quatre programmes d'ajustement structurel (**PAS** : 1981, 1983, 1986, 1990) dont les effets sociaux ont porté atteinte à la cohésion sociale ($\Delta CS < 0$) en faisant le lit de la conflictualité sociale ($\Delta C > 0$). Les indicateurs économiques ont drastiquement chuté entre les décennies 1960-1980 et celle de 1980-1990. La croissance du PIB réel est passée de 7% en moyenne dans les années 1970 à une moyenne inférieure à 1% dans les années 1980. Cette décennie a en effet été ponctuée de plusieurs phases de récession économique (- 3,6% en 1983, - 0,4% en 1987, -1,1% en 1990, - 0,1% en 1992, - 0,4% en 1993), dans un contexte impréparé de démantèlement de l'appareil productif d'Etat et de chômage croissant. Or, selon les enquêtes de la Banque Mondiale sur les standards de vie (LSMS) en 1985/1986 en Côte d'Ivoire, il est apparu des taux de pression communautaire importants, résultant d'un système de droits et obligations particulièrement lourd. Ces droits et obligations imposent des contraintes de redistribution aux ressortissants du village ou de la région ayant migrés pour trouver du travail en ville. Cela se fait au nom de la solidarité mécanique de type familial et communautaire (transferts directs d'envoi de fonds ou de produits à la famille d'origine, transferts indirects sous forme de tutorat et de l'hébergement), sous peine d'une forte réprobation communautaire sanctionnée par la

² 1990 – 1993 est une période caractérisée par une grave crise de l'endettement. Cinq PAS seront mis en œuvre au cours de cette période pour faire face à cette crise profonde (PAS de 1981, 1983, 1986, 1990, et 1993), avant de recourir à la dévaluation du FCFA en 1994.

dévalorisation du statut socio-familial et communautaire (par exemple "grand type" ou "ainé" ou "doyen", etc.). Des enquêtes réalisées en 1988 et 1989 par l'Université d'Abidjan ont montré la vulnérabilité des populations urbaines enquêtées, notamment les classes moyennes, du fait du niveau élevé de leurs taux élargis de pression communautaire. Plus de 30% des enquêtés subissaient des charges communautaires supérieures à leur revenu nominal ; ce qui leur imposaient alors de trouver d'autres sources de revenu (travail complémentaire, débrouillardise, secteur informel, travail des femmes et des enfants, corruption, etc.).

Dans ce contexte, la fermeture des sociétés d'Etat, les départs forcés à la retraite, le blocage des salaires, les affaires au sommet de l'Etat, sont autant d'évènements qui ont entamé l'édifice de la confiance sociale et précipité le délitement du lien social au niveau national. Une telle société crée de la pénurie, dont la répartition est source de conflit. La désorganisation de l'appareil d'Etat en distendant la solidarité organique a favorisé les conditions d'émergence d'une société de la débrouillardise où le chacun pour soi dans l'informel est devenu un refuge. L'absence de filet de sécurité sociale a ainsi été comblée par le repli communautaire et surtout l'émergence d'une forte religiosité de la société ivoirienne. La gouvernance publique affaiblie, et à défaut d'une régulation sociale maîtrisée, les conflits sociaux sont apparus sous diverses formes, intercommunautaire, religieuse, politique, au détriment de la cohésion sociale. Du point de vue éthique, il s'est produit un changement de valeurs, substituant la culture du consensus chère au parti unique à la culture du conflit avec la libéralisation du marché politique.

Le conflit comme échec de la négociation sociale

Il convient cependant de souligner que le conflit est porteur d'une complexité conceptuelle. En effet, le conflit en lui-même ne doit pas être négativement connoté dans la dialectique sociale. Il peut en effet être un vecteur de renaissance et de renouvellement social, lorsqu'il est raisonnablement conçu comme moyen socialement accepté d'émergence du meilleur que peut la société. Comme tel, il est générateur de soutenabilité sociale, du fait qu'il permet la transmission équitable de ce meilleur entre les générations présentes d'une part, et entre elles et celles à venir d'autre part. En revanche, lorsque le conflit est conçu comme une rupture de la négociation sociale (Hugon, 2001), notamment dans un contexte de libéralisation récente du marché politique, il devient source de malveillance sociale et de haine. Il n'est pas appréhendé par le corps social en ébullition du fait des chocs économiques et sociaux, comme une opportunité d'action collective intentionnelle pour faire émerger le meilleur de l'interaction. Gérer cette haine est très difficile. Cela implique d'abord l'entretien de forces armées conséquentes (notamment les Groupes Armés de Pression), ce qui coûte très cher à l'Etat qui doit accorder des rentes, notamment aux chefs de milices qui opèrent dans leurs fiefs. Ensuite, la liberté nécessaire à l'économie devient absente : contrôles de la circulation, rackets, arrestations d'opposants, suppression de certains journaux d'opposition. Il en est de même pour les libertés fondamentales qui favorisent une vie socio-démocratique harmonieuse (droit de vote, éligibilité, distribution des cartes d'identité et d'électeur, ...). L'insécurité de l'environnement des affaires empêche la venue de capitaux étrangers, malgré le rétablissement d'un code des investissements. Même le «venture capital» ne s'y risque pas. Enfin, de nombreuses hésitations des pouvoirs en place sur la gestion des filières de matières premières, en particulier le café et le cacao ont déstabilisé le complexe agro-

alimentaire. La gestion du « cafcac », après une libéralisation ratée, est revenue à la Caisse de Stabilisation.

Il apparaît que trois problèmes sont à régler prioritairement dans la recherche du dépassement de cet état conflictuel générateurs de chocs attentatoires à la stabilité de la cohésion sociale : le procès des coupables, l'abandon des haines réciproques, le profil des communautés. Pour Boris Cyrulnik, la résilience n'implique pas l'oubli (Gonnet & Koffi, 2010). Elle exige cependant le refus de l'ordre de la fatalité (Koffi, 2010), ce qui implique le dépassement du traumatisme pour tendre vers le pardon et la réconciliation. On peut alors tester les propriétés d'une résilience : voir comment les populations peuvent surmonter leur souffrance, la haine et la vengeance qui empêchent la marche vers le vivre ensemble quand elles forgent un processus circulaire attentatoire à la cohésion sociale.

LA RÉSILIENCE

Une capacité à surmonter la souffrance post-traumatique

Convoquer la résilience, c'est vouloir rompre la circularité processuelle du conflit. Si on s'inscrit dans le sens du conflit comme échec de la négociation (Hugon, 2001), la résilience peut être appréhendée comme un processus de rebond socialement durable pour rompre avec les effets des cycles successifs de crises.

La résilience désigne, en accord avec Cyrulnik (1999), la capacité à surmonter une souffrance, souffrance personnelle, sociale ou environnementale distincte de la douleur. En distinguant le trauma qui a trait à la blessure, du traumatisme qui prend en compte la représentation interactionnelle de la blessure, cette capacité dépend du type de vulnérabilité de chaque personne face à la souffrance, à différents moments de son existence. L'éthique de la souffrance renvoie aux comportements face à une perte générale de capacités, ce que Ricoeur (1994) distingue de la douleur associée selon lui à « des affects ressentis comme localisés ». La résilience intervient suite à la perte d'un élément de la capacité et permet de distinguer les cas de souffrance, à l'inverse des personnes non souffrantes qui ne sont pas discernables, que Diamond (1997) type comme l'effet Anna Karenine³.

Cette façon d'appréhender la résilience la considère comme un processus lié à l'interaction sociale. La résilience peut certes être individuelle ou collective, mais ses mécanismes sont étroitement associés au lien social. Selon le triangle fondateur de la résilience (Lecomte, 2006), on peut considérer la résilience individuelle comme relative à la capacité d'une personne à surmonter sa souffrance en donnant du sens à la norme du lien social (coopération, solidarité). C'est le cas du jeune qui bénéficie tout au long de son parcours de socialisation des valeurs et conditions d'épanouissement social mis à sa disposition par les adultes (renforcement de capacité sociale). Il lui appartient de donner du sens à ces valeurs en les transformant à son avantage et à celui de sa communauté, en dépit des fortes contraintes environnementales qui peuvent se présenter à lui (ne pas entrer par exemple dans une carrière de déviance). Cette transformabilité qui passe par l'appropriation de la norme sociale et sa restitution socialement acceptée (trajectoire non déviante), traduit une capacité d'acteur social, ce qui renvoie chez Sen (1992, 1999) à une capacité d'action qui permet de

³ Cf. Léon Tolstoï : « les familles heureuses se ressemblent toutes ; les familles malheureuses sont malheureuses chacune à leur façon ».

participer à la vie de la communauté. Autrement dit, il s'agit de l'agencéité comme caractéristique de la liberté à être et à faire ou capacité (Sen, 1992, 1999). Lorsque cette capacité s'étend par une alchimie vertueuse à l'ensemble de la société, cela prend la forme d'une résilience collective *via* l'action collective. Face à une catastrophe naturelle par exemple, la tendance du retour à l'état de nature pourra être limitée par la recomposition sociale. De nouveaux acteurs leaders vont apparaître, oints d'une légitimité circonstanciée, pour mener le groupe en souffrance vers un autre socialement possible que le pillage généralisé. Cette force individuelle qui ne se manifeste que par le mécanisme du lien confère à la résilience un caractère psychosocial (Lecomte, 2006). La forte perturbation ou la rupture de ce lien intervient après un choc majeur, ce qui vient perturber profondément l'équilibre social en vigueur. C'est le résultat produit par la succession de crises en Côte d'Ivoire et qui a abouti au délitement du lien social.

La définition « humaniste » de Manciaux (2001, p.645) illustre bien ces considérations psychosociales : la résilience traduit « la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir, en présence d'évènements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères ». Comme bien d'autres définitions, elle souligne qu'on ne peut analyser la résilience qu'après un choc majeur qui affecte l'intégrité psychosociale d'une personne, d'un groupe de personnes ou d'un système social. C'est pourquoi pour Cyrulnik (2003, p.19), « on ne peut parler de résilience que s'il y a eu un traumatisme suivi de la reprise d'un type de développement, une déchirure raccommodée. Il ne s'agit pas du développement normal puisque le traumatisme inscrit dans la mémoire fait désormais partie de l'histoire du sujet comme un fantôme qui l'accompagne. Le blessé de l'âme pourra reprendre un développement, dorénavant infléchi par l'effraction dans sa personnalité antérieure ». La résilience n'implique donc pas l'oubli, puisque la cicatrice reste (déchirure raccommodée). Elle exige cependant un dépassement du traumatisme qui comme une rébellion invite à refuser l'ordre de la fatalité (Koffi, 2010).

La souffrance, un préalable obligé au bonheur ?

Comme nous l'avons souligné, la période d'ajustement structurel a joué un rôle considérable dans l'enlisement de la Côte d'Ivoire dans la crise multidimensionnelle. L'ajustement structurel dans ses formes actuelles (cf. la tragédie grecque au sein de la zone euro) repose sur l'idée que les sacrifices d'aujourd'hui permettront le bonheur de demain. Mais le sacrifice des uns est-il justifié ? Le ciblage des responsabilités par rapport à la crise est-il établi correctement ? Plus généralement, la souffrance est conçue comme un préalable au bonheur dans une séquence temporelle du type « après l'effort, le réconfort ».

L'échec d'une programmation réussie du bonheur (Etat-providence) et la montée de la souffrance ont joué sur le conflit actuel qui s'est nourri de l'épaisseur de la perte de capacité généralisée de la société ivoirienne (inégalités, chômage, pauvreté, érosion de la cohésion sociale, ...). Cette souffrance qui s'est véritablement installée depuis les effets diffusés de la crise de l'endettement (décennie 1980), interroge aujourd'hui les possibilités réelles de réalisation du bonheur, au regard des inégalités qui se sont creusées, de la pauvreté qui désormais touche près d'un ivoirien sur deux (DRSP, 2009). La Côte d'Ivoire peut-elle dans ces conditions espérer convertir sa souffrance en un « merveilleux malheur » pour reprendre le célèbre oxymore de Cyrulnik (1999). Quelles en sont les conditions minimales ?

LA RÉSILIENCE EN TROIS ÉQUILIBRES

La résilience conçue comme « l'art de naviguer dans les torrents » (Cyrulnik, 2001) traduit la fragilité du processus, sans la ramener à un catalogue de caractéristiques. On ne peut donc pas la considérer comme un paquet de caractéristiques dont une personne serait dotée et qui la rendrait indéfiniment résiliente. En revanche, la résilience comme processus peut se co-construire dans le lien social, en faisant usage des ressources sociales disponibles (attachement sécure, soutien familial et social fort, famille unie et aimante, éveil de conscience, éducation, sociabilité, solidarité, accès aux institutions sociales et économiques, etc.). Dans cette relation de lien, transparait celle de tuteur de résilience défendue par Cyrulnik (Koffi, 2010), ce qui renvoie aussi aux politiques publiques, notamment lorsqu'elles sont élaborées en faveur des plus défavorisées. Nous analysons dans cette section trois conditions de politiques publiques certes fragiles, mais qui constituent des conditions nécessaires à une résilience post-crise. Nous analysons successivement les équilibres de justice, de cohésion sociale liée à la capacité de dépassement, et le sentiment communautaire.

Une justice équilibrée

Les exactions commises pendant un conflit impliquent que justice soit faite, mais comment, sachant que la justice a un coût (reconnaissance, droits, réparation, équité, ...)?

Si on part du principe que la société après la crise se met en quête du vivre ensemble rompu, il faut trouver un équilibre entre justice populaire immédiate (arbitraire, vengeance, justice des vainqueurs, œil pour œil/dent pour dent), et justice exemplaire et différée (faits et responsabilités juridiques, sanctions adaptées, choix de valeurs de la communauté internationale *via* des instances de justice internationale) pour construire un nouvel état de cohésion sociale. L'idée de justice suppose la reconnaissance politique de la situation qui prévaut, ce qui implique des politiques publiques favorisant la réparation et la compensation. La justice ne doit pas être que quantitative. Elle doit être équitable. La justice est donc équilibrée lorsqu'elle est fournie en quantité et en qualité satisfaisante pour le maximum de personnes possible. La question d'une justice équilibrée renvoie par conséquent à l'équilibre entre la demande et l'offre de justice.

La sortie de graves crises socialement déstabilisantes est généralement associée à une demande accrue de justice. Chaque individu manifeste un désir de justice qui maximise son bien-être. Il est illusoire d'espérer un bien-être maximum qui dépendrait uniquement d'un panier de biens physiques, sans une justice dans la répartition des dotations en ressources et la distribution des revenus. Le processus rationnel de maximisation du bien-être aboutit alors à la détermination de fonctions de demande individuelle de justice (désir de justice-vengeance de chacun/préférence pour une cohésion sociale de qualité). La demande globale de justice au sein de la société sera donc caractéristique des préférences agrégées (courbe de demande D^0 ou D^1 qui maximise le désir de justice de chacun-déplacement parallèle de D^0 à

D^1)⁴. Nous pouvons considérer que cette demande se scinde entre justice populaire ou vengeance immédiate et justice exemplaire via des tribunaux. Le coût associé à chacune de ces justices est différent. La justice populaire implique un coût élevé en pertes humaines mais un prix financier faible, tandis que le coût humain est plus faible pour la justice exemplaire mais suppose une charge financière plus conséquente liée au fonctionnement des tribunaux, etc.

L'offre de justice relève de son côté autant d'un effort interne (politiques publiques, missions de la CDVR – Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation)⁵ qu'externe (appui de la communauté internationale) ; ce qui lui confère à la fois une dimension de co-construction endogène et exogène, en vue d'un avantage de meilleure cohésion sociale. L'offre de justice est donc d'autant plus importante que l'on tend vers une justice exemplaire mais avec en contrepartie une charge financière plus forte à assurer. Le financement de la justice dépend du classement du pays dans les différents chapitres des Nations Unies. Selon sa position dans ce classement il peut bénéficier de moyens techniques et financiers importants contribuant à une meilleure offre de justice. Par exemple, un accompagnement international de l'ONU (Organisation des Nations Unies) visant à augmenter le nombre de magistrats contribuera au déplacement de l'offre de justice (déplacement parallèle de la courbe d'offre de O^0 en O^1 sur la figure 2).

L'analyse de l'équilibre de la justice permet ainsi de souligner les enjeux de la « réparation » après le conflit. Après le conflit la demande de justice augmente ($D^0 \rightarrow D^1$). Le changement de l'offre se fait de manière moins que proportionnelle par rapport à la demande, du fait de la nécessité de co-construire la justice (apaiser individuellement et collectivement les tensions et les haines réciproques, reconnaissance et respect de l'autre, mobiliser la communauté internationale, etc.).

Si P est l'équilibre initial ($D^0 \cap O^0$), Q est l'équilibre post-crise non ajusté avec forte revendication sociale de justice ($D^1 \cap O^0$). R sera l'équilibre post-crise ajusté avec réponse à la forte revendication sociale de justice ($D^1 \cap O^1$). C'est le niveau de justice et de coût associé (Δ justice exemplaire > 0 , C_R), que les populations doivent être disposées à payer pour sa co-construction, en vue d'atteindre un niveau viable de cohésion sociale.

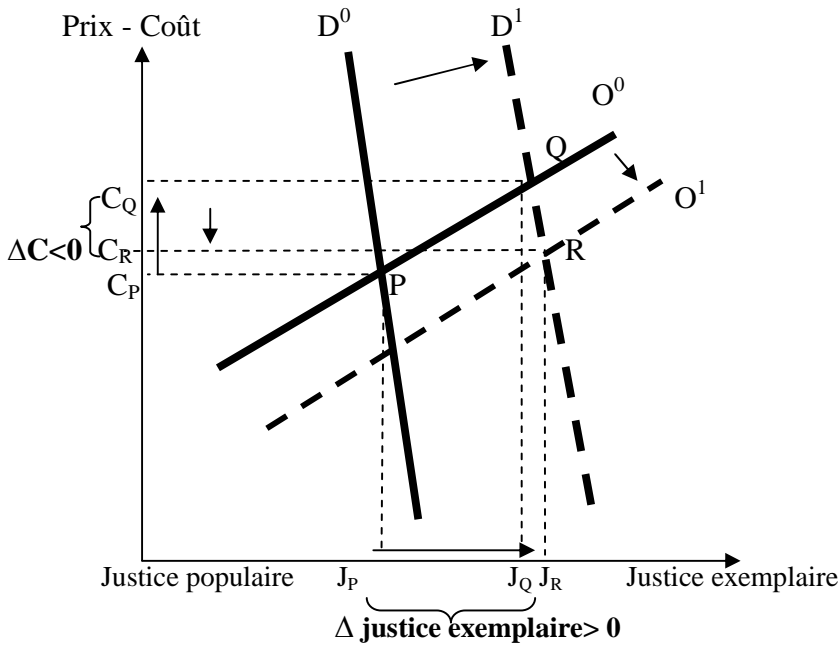
Le coût en Q (ici coût humain ou social) est supérieur au coût en R pour une meilleure quantité et qualité de justice ($C_R < C_Q$). R correspond donc à un équilibre qui améliore la cohésion sociale, en fournissant une meilleure justice au moindre coût social (Δ justice > 0 , $\Delta C < 0$). Cela suppose néanmoins la possibilité de financer la justice exemplaire, celle des tribunaux, sans quoi le coût humain et social ne fera que croître. Le déplacement de l'équilibre de justice souligne alors la nécessité de promouvoir une justice exemplaire pour

⁴ Les fondements microéconomiques de cette analyse permettent de prendre en compte la cohésion sociale, à partir du moment où la courbe de demande globale de justice intègre toutes les demandes individuelles de la population.

⁵ L'offre de justice se co-construit à partir de politiques publiques qui visent à améliorer le vivre-ensemble (lutte contre le chômage, lutte contre la pauvreté, amélioration du cadre des affaires, amélioration du cadre de vie, reconnaissance des victimes et indemnisation, baisse des tensions sociales – CDVR, mobilisation de la sagesse traditionnelle, cérémonies de purification, insertion socioprofessionnelle, sensibilisation à la réconciliation nationale, caravane de la paix, ...).

éviter de tomber dans un cercle vicieux de la vengeance. La communauté internationale a ici indéniablement un rôle de soutien à assumer.

Figure 2. Equilibre de justice et cohésion sociale



Dépassement et équilibre de cohésion sociale

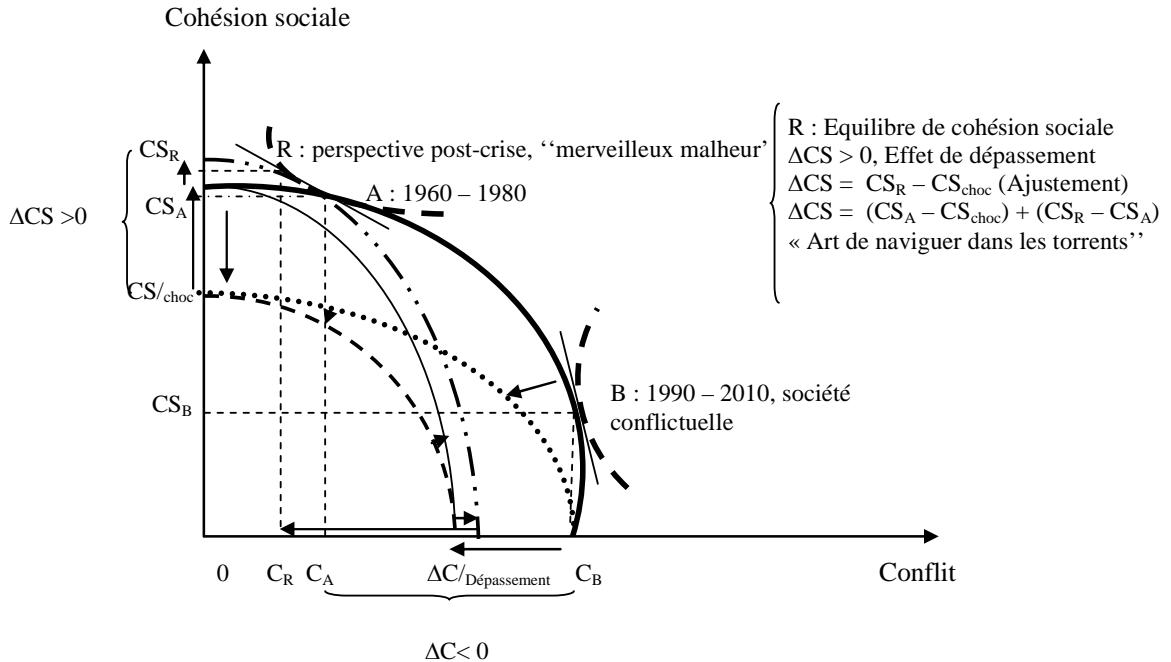
Surmonter une souffrance consiste à la dépasser et éventuellement à pardonner aux responsables de cette situation. La personne traumatisée par la violence garde en elle une vieille rancune ou une haine immédiate vis-à-vis d'autres personnes ; soit un altruisme négatif et du capital social négatif. La résilience fait intervenir la capacité à se dépasser pour tendre vers un autre socialement possible. Cela peut passer par la force du pardon, qui lorsqu'elle est partagée, peut conduire à la réconciliation. L'histoire de l'Afrique du Sud postapartheid avec Nelson Mandela montre que la capacité à mobiliser toute une nation dans la lutte contre les inégalités, par la justice et pour la paix, peut permettre de tendre vers un autre état possible et socialement désirable. Des conférences de la paix, des institutions appropriées pour les jeunes, ont pour but d'éviter le recours à la vengeance, par exemple une violence identitaire. Comment réconcilier le tortionnaire et ses victimes ? L'expérience sud-africaine de la commission Vérité et Réconciliation reste édifiante à ce sujet, surtout en ce qui concerne la difficulté de cet exercice populaire de dépassement collectif.

La résilience permet de surmonter des souffrances pour soi et pour les autres. « Surmonter » signifie non seulement guérir de la souffrance, mais aller jusqu'au pardon, soit une « aliénation » par rapport à la souffrance ; ce qui peut être encouragée ou dénoncée, la résilience pouvant apparaître comme une façon de pactiser avec l'ennemi. De ce point de

vue, on doit essayer des thérapies individuelles et de groupe pour lutter contre les désirs de vengeance vis-à-vis de ses ennemis.

Reprenant le principe de l'arbitrage sociétal de production sociale entre conflit et cohésion sociale, la figure 3 met en exergue une perspective de développement vers un autre socialement possible, suite au choc traumatique de la rupture de la négociation sociale et de la conflictualité prégnante. Ce processus peut être analysé à partir d'une courbe de frontière des possibilités de production (FPP), décrivant l'ensemble des possibilités de production de deux biens par la société : le conflit et la cohésion sociale. Le conflit est un aspect important de la dynamique des sociétés humaines, lorsqu'il ne porte pas atteinte à la cohésion sociale. Le conflit dans un processus dialectique de critique constructive est source de création de valeurs de cohésion. Il y a donc un effet de seuil à considérer, dans le sens que trop de conflits peut constituer un choc attentatoire à la cohésion sociale. Pour passer par exemple d'une position sur la FPP où la société secrète beaucoup de conflits (société conflictuelle) à une position où elle en produit moins (plus de cohésion sociale), il faut abandonner des quantités croissantes de conflits (coûts d'opportunité croissants). La pente de la FPP en chaque point de production sociale (conflit, cohésion sociale) traduit le prix relatif du bien cohésion sociale en termes du bien conflit. Cela implique que le réajustement de la cohésion sociale suite à un choc ne peut s'opérer sans sacrifice, sans dépassement.

Figure 3. Processus de dépassement et équilibre de cohésion sociale



Ce graphique représente un processus en plusieurs séquences. Une société conflictuelle (état B) présente de fortes rigidités à court terme. Un choc majeur n'affectera pas

systématiquement le niveau de conflit de manière significative (C_B constant), mais aura une forte incidence sur la cohésion sociale ($CS_A \rightarrow CS_{/choc}$). Le dépassement du traumatisme qui va s'effectuer au sein de la société pour réduire le niveau de conflit et améliorer celui de la cohésion sociale ($C_B \rightarrow \Delta C_{/Dépassement} \rightarrow C_R, CS_{/choc} \rightarrow CS_A \rightarrow CS_R$). L'équilibre de cohésion sociale R (C_R, CS_R) traduit une préférence collective qui ne ramène pas à l'équilibre antérieur A (C_A, CS_A) prévalant de 1960 à 1980. Par la résistance (C_B constant à court terme), le dépassement collectif du traumatisme permet de le surmonter en allant vers un autre meilleur possible ($C_B \rightarrow \Delta C_{/Dépassement} \rightarrow C_R, CS_{/choc} \rightarrow CS_A \rightarrow CS_R$), tout au moins équivalent à la situation antérieure à la succession de chocs sur la société ivoirienne.

Il apparaît que la recomposition sociale qui suit le choc traumatique n'est pas un processus linéaire. Elle s'opère selon un processus d'ajustement sensible aux circonstances ; ce qui s'apparente à la métaphore de « l'art de naviguer dans les torrents » décrite par Cyrulnic (2001).

Communauté et résilience

Le retour à une cohésion sociale suppose néanmoins l'implication des communautés. Deux types de communautés sont généralement distingués : la communauté d'appartenance fondée sur les liens de sang et la communauté d'adhésion liée à un groupe politique, professionnel, religieux, ludique, de proximité géographique. Le passage de l'une à l'autre est un critère de modernité selon Ferdinand Tönnies (1944).

Avec la crise généralisée (économique, sociopolitique, politico-militaire), le retour à la communauté d'appartenance a été très important et a été accentué par l'accueil des réfugiés soit des zones de combat, soit des zones urbaines critiques (Yopougon notamment dans la banlieue d'Abidjan). Il est évident que cette pression communautaire joue un rôle important, notamment de récréation identitaire. Elle se manifeste par des transferts importants pour les membres ayant gardé une source de revenu. Déjà en 1988, Mahieu et Odunfa (1988, 1989) avaient évalué que 1/3 des fonctionnaires avaient une pression communautaire supérieure à leur revenu. Ce renforcement aboutit à une transformation de la communauté de plus en plus malveillante et inefficace. En effet, la communauté est une entité compréhensive, dont la valeur dépend de sa configuration (taille, nombre de normes, qualité du corpus de normes, efficacité de la communauté, cf. Mahieu 2001).

En cette période post-crise, la communauté d'adhésion comme la communauté d'appartenance sont très déstabilisées. Il en est ainsi des communautés d'appartenance qui n'arrivent plus à jouer leur rôle de soutien. Par exemple, certaines communautés religieuses ont repris à leur compte des transferts vis-à-vis des plus démunis en se substituant à la communauté familiale qui n'arrive plus à aider ses membres. La communauté d'adhésion est elle aussi fragilisée. Par exemple, les clubs sportifs sont fragiles, risquant de développer les appartenances passionnelles. Il reste les communautés de quartier, de village, dont on peut espérer qu'elles permettent de développer un sentiment national et non plus d'altruisme négatif.

La résilience traduit ainsi un phénomène d'équilibre à l'intérieur de chaque type de communauté, entre ces types de communauté, en relation avec la politique de l'Etat. Si on pense que la redistribution favorise la cohésion sociale et la résilience, à l'inverse l'absence

de transferts étatiques peut entraîner une situation explosive ; la solidarité ne reposant que sur les seuls transferts privés dont les effets en termes de résilience dépendent fortement de la configuration des communautés d'adhésion et d'appartenance. A cet égard, les transferts étatiques ont un rôle déterminant dans l'équilibre des communautés. Ils doivent venir atténuer les biais des transferts privés dans des contextes de communautés déséquilibrées et fragilisées.

CONCLUSION

Cet article visait à explorer la résilience en Côte d'Ivoire à travers trois équilibres nécessaires pour tendre vers une meilleure cohésion sociale. Nous en tirons quelques enseignements. D'abord, la résilience peut-être analysée comme un processus psychosocial pouvant prendre des formes variées. La résilience peut être individuelle et collective (communautaire et sociale). Ensuite, comme telle, elle ne se décrète pas, mais se co-construit dans du lien social. Ce processus de co-construction pas à pas correspond selon Cyrulnik à un tricotage de la résilience (Gonnet & Koffi, 2010), les politiques publiques et les transferts étatiques qui y sont associés jouant respectivement les rôles de tuteurs et de facteurs de résilience. Enfin, la résilience peut être observée et inspirée des politiques et actions publiques qui permettent de renforcer les capacités perdues et d'atténuer la souffrance des populations.

RÉFÉRENCES

- Ballet, J. et Mahieu, F.R. (2009). 'An Economic Approach to Malevolence'. Working paper FREE 2-2009.
- Ballet, J. et Mahieu, F.R. (2003). ' Le capital social, mesure et incertitude du rendement', in Ballet, J. et Guillon, R. (eds), Regards croisés sur le capital social, Paris : L'Harmattan, p.41-56.
- Chauveau, J.-P. (2000). 'Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État'. *Politique africaine*, 78 : p.94 – 125.
- Cyrulnik, B. (1999). *Un merveilleux malheur*. Paris : Odile Jacob.
- Cyrulnik, B. (2001). Extrait d'une interview avec Antoine Spire, in *Le Monde de l'éducation*, Mai 2001.
- Cyrulnik, B. (2003). *Le murmure des fantômes*. Paris : Odile Jacob.
- Diamond, J. M. (1997). *Guns, germs, and steel: the fates of human societies*. New York : W. W. Norton.
- Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) (2009). *Stratégie de relance du développement et de réduction de la pauvreté*, République de Côte d'Ivoire.
- Dozon, J.-P. (2011). *Les clefs de la crise ivoirienne*. Paris : Karthala.
- Gonnet G. & Koffi K.J.M. (2010). *Résilience, cicatrices, rébellion*. Paris : L'Harmattan.
- Hugon, P. (2001). *Economie de l'Afrique*, Paris : La Découverte.

- Ibo J.G. (2006). 'Retraits des terres par les "jeunes" autochtones sur les anciens fronts pionniers de Côte d'Ivoire : expression d'une crise de transition intergénérationnelle', Colloque international "Les frontières de la question foncière", Montpellier.
- Koffi, K.J.M. (2010). 'Qu'est ce que la résilience ?' in Gonnet G. & Koffi K.J.M. (2010), *Résilience, cicatrices, rébellion*. Paris : L'Harmattan, p.95-147.
- Koffi, K.J.M., Komona, K.B., Ballet, J. (2012). 'Inégalités de droits et soutenabilité des ressources forestières en Côte d'Ivoire', communication à la 4^e Conférence du Grétha/Gres, 13-15 juin 2012, Bordeaux.
- Lecomte, J. (2006). 'La résilience après maltraitance, fruit d'une interaction entre l'individu et son environnement social', *C@hiers de psychologie politique* (revue électronique), 8 juillet.
- Mahieu, F.R. (2001). *Ethique économique, fondements anthropologiques*. Paris : L'Harmattan.
- Mahieu, F.R. et Odounfa, A. (1988). 'La différenciation sociale en Afrique de l'Ouest face aux droits et aux obligations', Miméo. Abidjan : Université Nationale de Côte d'Ivoire.
- Mahieu, F.R. et Odounfa, A. (1989). 'Droits et obligations à Daoukro, Côte d'Ivoire', Miméo. Abidjan : Séminaire d'économie publique, Université Nationale de Côte d'Ivoire.
- Manciaux, M. (D ir.) (2001). *La résilience, résister et se construire*. Genève : Médecine et Hygiène, Cahiers médico-sociaux.
- Ricoeur, P. (1994). 'La souffrance n'est pas la douleur'. *Autrement*, 142 : 58-72.
- Sen, A.K. (1992). *Inequality Reexamined*. New York: Russell Sage Foundation and Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- Sen, A.K. (1999). *Development as Freedom*. Oxford: Oxford University Press.
- Tönnies, F. (1944). *Communauté et société*. Paris : PUF.